

Conseil académique
Séance du 5 décembre 2017

Délibération n°1
Portant approbation du **procès-verbal de la séance du 10 octobre 2017**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-4 à L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient au conseil académique d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, le conseil académique :

Vote

Nombre de membres en exercice : 69	Pour : 43
Nombre de membres présents : 26	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 17	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 26	Non participation : 0

Article unique : approuve le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2017.

Le président de l'université,



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 17 janvier 2018
Notifié le : 17 janvier 2018